



2011

Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé



Pôle
Protection de l'enfance



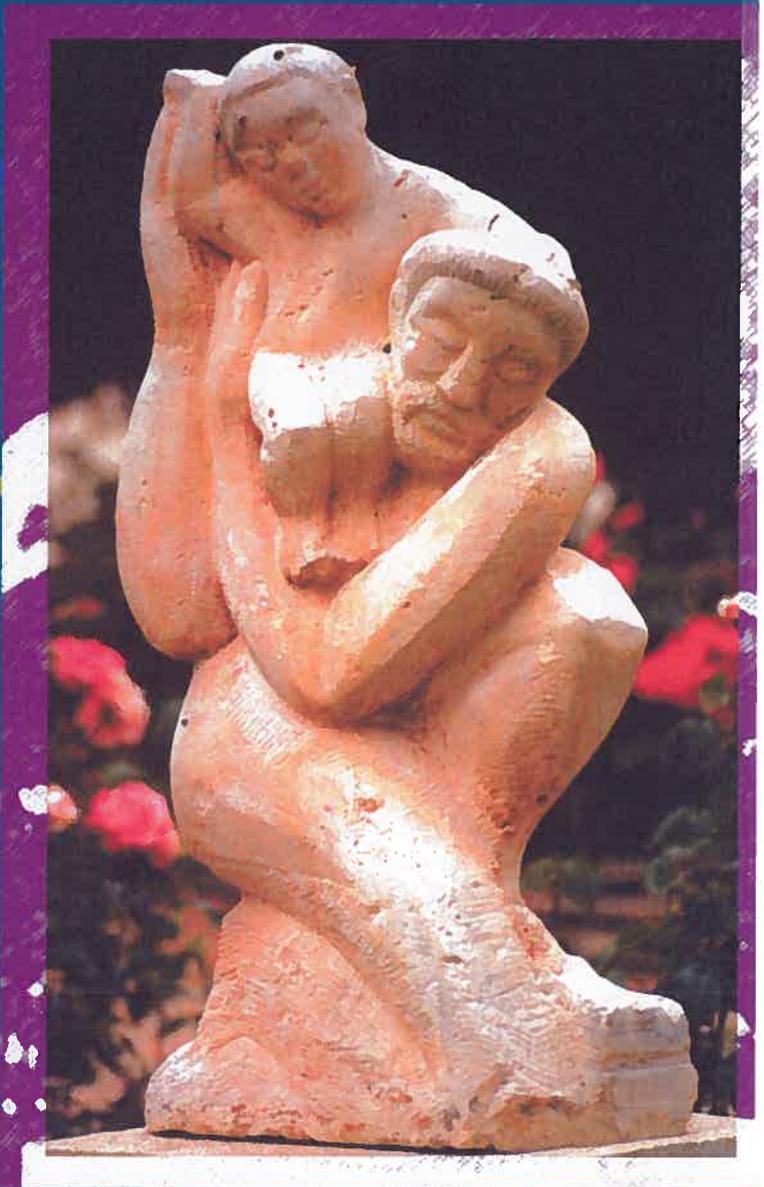
Pôle
*Enfants et adolescents
en difficultés psychologiques*



Pôle
Handicap moteur



Pôle
Guidance familiale



ASSOCIATION LES FONTAINES

Abbé Pierre Marlé
Siège Social & Administratif - BP 128
Centre Polyvalent « Les Blanchères »
40 rue Louise Damasse
27200 VERNON
www.asso-lesfontaines.fr

*Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap
moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques
Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents*



Fondée en 1955 par l'Abbé Pierre Marlé, « L'Association se donne pour but de créer, soutenir et promouvoir tout organisme de sauvegarde ou de rééducation pour des personnes, notamment des jeunes, en difficulté physique, intellectuelle, psychologique ou morale ».

Réalisations :

Depuis 1955,

l'Association « Les Fontaines - Abbé Pierre Marlé » a créé et développé les établissements et services suivants :

1955 :

« Institut les Fontaines », Institut de Rééducation, devenu depuis 2005 ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique), Vernon.

1965 :

« Institut Les Fontaines », ITEP, Caillouet-Orgeville.

1971 :

« Centre Educatif », Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Vernon.

1978 :

Accueil familial du Centre Educatif (depuis 1987 intitulé « Service d'Accueil Individualisé »), Vernon.

1992 :

Centre d'Accueil de Jour « La Source », Vernon.

1993 :

Foyer adolescentes du Centre Educatif, Val de Reuil.

1996 :

Appartements éducatifs pour Jeunes Majeurs du Centre Educatif, Vernon (Depuis 2005, à Louviers et Val de Reuil).

2003 :

Centre de guidance familiale "Le Trait d'Union", Vernon (Depuis 2006 à Evreux et Val de Reuil).

2004 :

Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) « Mosaïque », Pacy sur Eure.

Projets en cours :

2007 :

Ouverture d'un SESSAD pour adolescents à Evreux.*

2007 :

Ouverture du foyer pour préadolescent(e)s du Centre Educatif, Vernon.*

2008-2009 :

Reconstruction de l'ITEP de Caillouet-Orgeville à Saint Sébastien de Morsent.

2010-2011 :

Projet de création d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

* autorisé par le CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale)



Pôle Protection de l'enfance

Centre Educatif

Etablissement social
& ensemble éducatif diversifié
(Sections à Vernon & Val de Reuil)
Direction et administration
211 rue de Verdun
B.P. 330 - 27203 Vernon
Tél. 02 32 71 02 03
Fax : 02 32 21 58 43
c.educatif.fontaines@wanadoo.fr



Pôle Enfants et adolescents en difficultés psychologique

**Institut Thérapeutique, Educatif
& Pédagogique**
2, rue du Soleil Levant
27120 Caillouet Orgeville
Tél. 02 32 36 92 34
Fax : 02 32 36 03 79
ir.fontaines.orgeville@wanadoo.fr

**Service d'Education Spéciale
et de Soins A Domicile**
32, rue Aristide Briand
27120 Pacy sur Eure
Tél. 02 32 24 22 22
Fax : 02 32 34 62 52
sessad.mosaïque@wanadoo.fr

**Institut Thérapeutique, Educatif
& Pédagogique**
101, rue de Bizy
B.P. 128 - 27201 Vernon
Tél. 02 32 64 58 80
Fax : 02 32 21 24 77
direction@lesfontaines.fr



Pôle Handicap moteur

Centre d'Accueil de Jour
76, rue de Bizy
B.P. 128 - 27201 Vernon
Tél. 02 32 21 10 20
Fax : 02 32 21 11 56
centrelasourcelesfontaines@wanadoo.fr



Pôle Guidance familiale

Centre le Trait d'Union
Service de Guidance familiale
et de médiation familiale
65, avenue Montgomery - Appt. 30
B.P. 330 - 27203 Vernon
Tél./Fax : 02 32 21 58 14
lesfontaines3@wanadoo.fr

23, rue Charles Corbeau
27000 Evreux
Tél. 02 32 30 78 95
Rue de la Pompe
27100 Val de Reuil
Tél. 02 32 21 58 14



 **Pôle**
Protection de l'enfance

 **Pôle**
Enfants et adolescents
en difficultés psychologiques

 **Pôle**
Handicap moteur

 **Pôle**
Guidance familiale

Association Les Fontaines

Abbi Pierre Mani

Siège Administratif (Direction Générale & Pôle ressources)
Centre polyvalent "Les Blanchères"
40 rue Louise Damasse - VERNON (Eure)
Adresse postale : BP 128 - 27201 VERNON cedex
☎ 02 32 64 35 70 📠 02 32 64 35 79
e-mail : asso.lesfontaines@orange.fr
www.asso-lesfontaines.fr



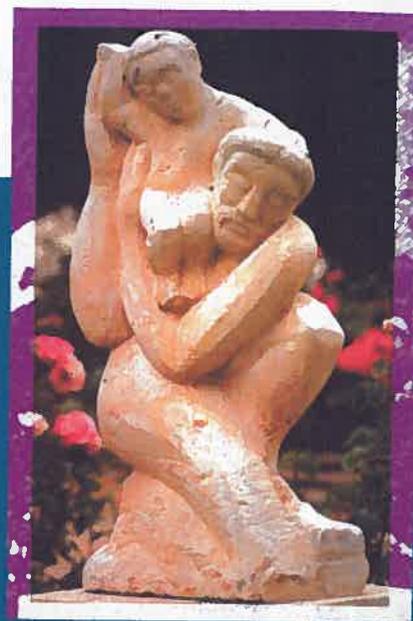
Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

"Ne pas tenir enfermé l'enfant, mais le maintenir et le soutenir."

Tel était le sens que Bela Simon voulait donner à sa statue et dont il souhaitait que nous gardions la constante préoccupation.

Après 50 ans, cette volonté est toujours la nôtre.



Oeuvre de Bela Simon-1957 - Educateur - Les Fontaines

"Maintenir et Soutenir l'enfant ou l'adulte accueillis c'est croire en leur épanouissement personnel, c'est avoir **Confiance** en l'avenir pour eux, avec eux et avec ceux qui les entourent."



"Ne pas tenir enfermé c'est reconnaître et respecter les différences de chacun, c'est ouvrir l'accueil à tous avec **Solidarité** et **Générosité**."

Mais surtout, dans le **Respect** des **Responsabilités** de chacun, la constante préoccupation de l'association Les Fontaines c'est de guider l'enfant, l'adolescent, l'adulte, vers une vie d'adulte avec **Réalisme** et **Professionalisme**.

Pour le conseil d'Administration,
Le Président.

Oeuvre de Christian Douaire-2006 - Ouvrier qualifié - Les Fontaines

Novembre 2006

psychologiques Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en
de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques
Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance

1 Pôle Protection de l'enfance

Centre Educatif "Les Fontaines" (Sections à Vernon & Val de Reuil)

Direction et service administratif
211 rue de Verdun - B.P. 330 - 27203 Vernon Cedex
Tél. 02 32 71 02 03 - Fax : 02 32 21 58 43
c.educatif.fontaines@wanadoo.fr



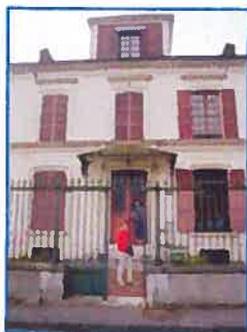
Association Les Fontaines
Abbe Pierre Maré



Le CENTRE ÉDUCATIF de l'association Les Fontaines, dit CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES », est un Établissement à caractère social organisé sous la forme d'un Ensemble éducatif diversifié d'accueil, d'éducation et d'accompagnement social.

Pour Qui ?

Le CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES » s'adresse à 67 adolescent(e)s de 13 à 18 ans ou jeunes majeurs de moins de 21 ans, rencontrant de par leur situation sociale, familiale, individuelle, des difficultés susceptibles de compromettre leur équilibre personnel, et leur insertion professionnelle et sociale, bénéficiaires de mesures de protection sociale ou judiciaire.



Pourquoi ?

Le CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES » développe une mission d'accueil et d'hébergement de ces jeunes qui se prolonge prioritairement par une mission d'éducation vis-à-vis de chacun, puis de médiation dans sa relation avec son environnement familial ou de restauration de celle-ci et d'accompagnement vers son autonomie de vie, notamment par la préparation à sa future vie sociale et professionnelle.

Les actions mises en œuvre par l'établissement et ses sections socio-éducatives visent aussi à atteindre les principaux objectifs suivants :

- Aider ces jeunes dans leur évolution personnelle, psychologique et sociale, à se projeter, à élaborer et préparer leur projet de vie, et à tendre vers un épanouissement personnel et une vie sociale harmonieuse.
- Prévenir la marginalisation et faciliter l'autonomisation, l'insertion ou la promotion sociale de ces jeunes, et leur permettre d'accéder à la majorité et à l'âge adulte dans les meilleures conditions.
- Leur offrir un milieu de vie attentif à toutes les dimensions éducatives nécessaires à leur évolution sociale, relationnelle, familiale, scolaire, professionnelle, culturelle, physique.....
- Promouvoir leur parole, leur expression, leur participation et leur responsabilité, afin qu'ils deviennent acteurs de leur propre développement et puissent accéder à une citoyenneté.

Quand ?

L'établissement dans son ensemble est ouvert toute l'année en fonctionnement continu. Il met en œuvre de façon permanente les conditions d'hébergement de chacun des jeunes, et leur offre la possibilité d'un accueil et d'un soutien personnalisé.

Avec Qui ?

L'établissement est placé sous la responsabilité d'une équipe de direction (direction et chefs de service) qui veille à la mise en œuvre des missions de l'établissement dans le respect de l'éthique et des valeurs de l'association. Son fonctionnement est assuré par des personnels administratifs et généraux, socio-éducatifs et psychologiques.



Dès sa création en 1971, les responsables de l'établissement ont engagé une politique de diversification des réponses éducatives proposées pour satisfaire plus spécifiquement et de façon adaptée à des besoins d'adolescents, ainsi qu'à la diversité des situations. Ensemble éducatif diversifié, le **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** offre aujourd'hui différents modes d'accompagnement, et propose à chaque jeune un lieu de vie et une aide éducative et psychologique appropriée, mis en place par ses sections socio-éducatives :

L'accueil familial éducatif (fiche 2) :

- Service d'Accueil Individualisé à Vernon (développé en 1987)

Les unités de vie (fiche 3) :

- Unité de vie adolescents (internat) à Vernon (ouvert en 1971)
- Unité de vie adolescentes (internat) à Val de Reuil (ouvert en 1993)
- Unité de vie préadolescents (internat - mixte) à Vernon

Ces intitulés désignent chacun le service socio-éducatif et l'équipe pluridisciplinaire chargés d'assurer le suivi individuel des adolescent(e)s concerné(e)s. Cette diversité de sections socio-éducatives offre au jeune accueilli au **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** la possibilité de passerelles et de relais entre les mesures d'aide et les modes d'accueil proposés, selon son évolution et ses besoins.

Ayant pour vocation de promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, l'établissement est ouvert sur la vie de la cité. Il soutient l'intégration de chacun en milieu scolaire ou professionnel ordinaire mais n'offre pas de section interne de formation ou d'enseignement.

L'établissement réalise sa mission et ses objectifs généraux en particulier:

- . En mettant en oeuvre une approche pluridisciplinaire
- . En apportant à chacun un suivi éducatif et un accompagnement social personnalisés
- . En offrant un soutien psychologique individuel
- . En prenant en compte le milieu familial
- . En valorisant les efforts d'apprentissage scolaire et en accompagnant la scolarité de chaque jeune
- . En privilégiant l'orientation, la formation et l'insertion professionnelle



ADMISSIONS

Sur orientation des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (prioritairement par celui du Département de l'Eure), ou des Juges des enfants (placement direct).

La demande d'admission adressée au Directeur comporte généralement une pré indication vers l'une des sections socio-éducatives de l'Etablissement. Les modalités d'étude ou de préparation sont établies en fonction de chaque situation et peuvent comprendre pour le jeune, un ou plusieurs rendez-vous avec les partenaires du projet (équipe pluridisciplinaire, famille, service et travailleur social référents) et des entretiens individuels. Des visites peuvent être proposées sur les lieux d'accueil sous la forme de journées ou de courts séjours.

PARTENAIRES

Aide Sociale à l'Enfance - Conseil Général, Inspecteurs enfance famille, services sociaux, établissements et services de la protection de l'enfance, Magistrats du Tribunal pour enfants, Education Nationale, collèges, lycées, C.F.A., centres de formation, employeurs, missions locales et PAIO, FJT et résidences sociales, bailleurs, etc.

Le Conseil de la vie sociale réunit trois fois par an des représentants des jeunes, des personnels, des responsables de l'établissement, du conseil d'administration et de la collectivité locale. Cette instance d'expression, de participation et de rencontre permet à chacun d'être associé au fonctionnement de l'établissement et de faire des propositions.

Où ?

Implanté sur plusieurs sites de l'Est du département de l'Eure (VERNON - VAL DE REUIL), le **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** bénéficie des nombreuses communications des axes PARIS-ROUEN (R.N. 15, Autoroute A. 13, ligne S.N.C.F. « ROUEN - VAL DE REUIL - VERNON - PARIS ST-LAZARE »), EVREUX - VERNON - GISORS et EVREUX - LOUVIERS - ROUEN.

Situé en plein cœur du secteur socio-économique et des bassins d'emploi de la Vallée de la Seine, l'établissement et ses sections bénéficient de toutes les infrastructures nécessaires aux jeunes dans les domaines de la formation, de l'insertion professionnelle, de la vie sociale et culturelle.

AGREMENTS

Statut administratif de Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
Habilitation Aide Sociale à l'Enfance (Conseil Général)
Habilitation Justice / Protection Judiciaire de la Jeunesse, au titre du Code Civil :
Assistance éducative (Art. 375 et suivants) & Protection judiciaire en faveur des jeunes majeurs.

CONTROLE ET FINANCEMENT

Département de l'Eure (Conseil Général)
Directions Départementale & Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

2 Pôle Protection de l'enfance

Centre Educatif "Les Fontaines" (Sections à Vernon & Val de Reuil)

Direction et service administratif
211 rue de Verdun - B.P. 330 - 27203 Vernon Cedex
Tél. 02 32 71 02 03 - Fax : 02 32 21 58 43
c.educatif.fontaines@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbi Perny Marie

« LE SERVICE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ »

53, Avenue de Rouen 27200 VERNON
Tél. 02.32.21.61.55 Fax : 02.32.21.81.39

Pour Qui ?

Ouvert en 1987, le S.A.I accueille, suite à une mesure administrative ou judiciaire, 20 jeunes garçons et filles âgé(e)s de 13 à 18 ans ou jeunes majeur(e)s de moins de 21 ans qui rencontrent des difficultés sociales ou familiales.



Pourquoi ?

Le S.A.I est un service d'accueil familial.

Disposant d'un réseau de 15 familles d'accueil, le S.A.I offre une réponse individualisée à chacun. Le projet d'accueil prend en compte notamment l'adéquation entre d'une part, les attentes et la personnalité du jeune et d'autre part, les possibilités et le mode de vie d'une famille.

Ce mode de prise en charge permet :

- d'offrir un lieu de vie chaleureux et neutre dans une famille d'accueil.
- de bénéficier d'un accompagnement éducatif et psychologique.
- de proposer un lieu de médiation de la relation parents enfants propice à la restauration des liens familiaux.

Quand ?

Tout accueil au S.A.I est lié à une mesure administrative ou à une décision judiciaire confiant le jeune à l'Aide Sociale à l'Enfance (Conseil Général) ou à l'établissement (placement direct).

Service ouvert à l'année, la durée de l'accueil et les autorisations de retour (en week-ends et aux vacances) en famille naturelle sont subordonnées à la décision judiciaire.

Où ?

Afin d'assurer le suivi éducatif et psychologique des jeunes accueillis, le S.A.I dispose :

- de locaux situés 53 Avenue de Rouen à Vernon
- d'un réseau de 15 familles dans un rayon de 30 kilomètres autour de Vernon.



Avec Qui ?

L'accompagnement repose sur une articulation entre un réseau d'environ 15 familles d'accueil (Assistants familiaux agréés) et une équipe pluridisciplinaire composée de :

- un chef de service
- deux éducatrices
- un psychologue



Plateforme technique et espace de rencontre, le Service d'Accueil Individualisé offre au jeune et à la famille d'accueil un soutien permanent et un suivi intensif avec une permanence téléphonique 24 H/24 permettant à tout moment une intervention d'un membre de l'équipe et/ou du psychologue.

C'est un lieu :

- de médiation entre le jeune et sa famille naturelle
- de triangulation avec sa famille d'accueil.

Au vu des situations ou des difficultés rencontrées, un nouvel accueil familial peut être proposé au jeune accueilli, sans rupture de l'accompagnement par le service.



La prise en charge éducative

L'assistant(e) familial(e) assure l'accueil au quotidien. Néanmoins, il ou elle est accompagné(e) par le service dans la plupart des démarches extérieures, scolaires, professionnelles, médicales...

Le jeune rencontre à une fréquence déterminée l'équipe éducative au service, avec ou sans la famille d'accueil.

De même, les éducatrices se rendent régulièrement au domicile de l'assistant(e) familial(e) afin d'évoquer la situation du jeune et d'apprécier le déroulement de l'accueil.

Au vu d'événements particuliers ou lors du renouvellement de la mesure, des rencontres peuvent être programmées au service avec l'assistant(e) familial(e), voire son(sa) conjoint(e), le jeune et l'équipe pluridisciplinaire.

Toutes les relations avec les familles naturelles s'effectuent exclusivement au service afin de garantir la qualité de l'accueil dans un lieu neutre.

Il n'existe pas de contact entre les familles naturelles et l'assistant(e) familial(e) afin de préserver le lieu de vie du jeune.

Pour les jeunes, bénéficiaires d'un contrat d'Accueil Temporaire Jeune Majeur, une prise en charge, basée sur le développement de l'autonomie, peut être mise en place sous forme d'un hébergement extérieur type Foyer pour Jeunes Travailleurs, chambre en ville, studio du S.A.I, etc.

La prise en charge psychologique

Dans un nombre de cas non négligeable, les adolescents ne formulent pas de demande de prise en charge alors que leur souffrance psychologique est patente.

Ainsi, il est précisé à l'adolescent à l'admission que quelques entretiens avec le psychologue vont avoir lieu et ce n'est qu'après ceux-ci que le suivi thérapeutique sera défini avec une fréquence variable allant d'une fois par semaine à une fois par mois.

Rôle de l'Assistant(e) Familial(e)

A travers l'assistant(e) familial(e), c'est le couple familial qui intervient dans la prise en charge du jeune.

En effet, la notion de « couple » s'avère préconisée au regard des problématiques des jeunes accueillis.

La famille d'accueil offre un cadre de vie sécurisant et chaleureux tout en assurant la prise en charge au quotidien.

Elle travaille en lien avec le service et rencontre très régulièrement l'équipe éducative afin d'évoquer l'évolution du jeune, d'analyser ensemble les problèmes posés, leurs significations et les réponses qui paraissent le mieux adaptées.

Place de la famille naturelle

Consciente que toute situation de placement, que ce soit une décision judiciaire ou administrative, demeure difficile tant pour le jeune que pour sa famille, l'équipe du Service d'Accueil Individualisé propose d'établir dès les premiers entretiens un projet d'accueil dans un climat de confiance et de collaboration.

Dès l'admission, la famille est informée et associée aux actions mises en place.

Pour parvenir à une adhésion et à une cohérence du projet, la famille est informée des événements pouvant survenir au cours de la prise en charge et de l'évolution sur le plan scolaire, professionnel et éducatif.

Des rencontres régulières sont proposées aux parents par l'équipe pluridisciplinaire.

ADMISSIONS

La procédure d'admission débute à réception d'un dossier émanant des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou des services judiciaires.

Après étude du dossier, une rencontre est proposée au travailleur social référent, au jeune et si possible à sa famille.

Lors de ce premier entretien, le jeune rencontre l'équipe éducative et le psychologue afin d'affiner l'indication d'orientation en accueil familial et les capacités du service à pouvoir répondre à la problématique du jeune.

Après évaluation, un week-end d'essai peut être proposé. Si celui-ci est concluant tant pour le jeune que pour la famille d'accueil, une admission peut se réaliser tout en sachant qu'elle ne deviendra définitive qu'au terme d'un à trois mois d'accueil.

3 Pôle Protection de l'enfance

Centre Educatif "Les Fontaines" (Sections à Vernon & Val de Reuil)

Direction et service administratif
211 rue de Verdun - B.P. 330 - 27203 Vernon Cedex
Tél. 02 32 71 02 03 - Fax : 02 32 21 58 43
c.educatif.fontaines@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbe Pierre Marie

"L'UNITÉ DE VIE ADOLESCENTS"

209 rue de Verdun 27200 VERNON
Tél. 02.32.71.02.01 - 02.32.71.02.00
Fax : 02.32.21.58.43

"L'UNITÉ DE VIE ADOLESCENTES"

20 cour des Mousquetaires
27100 VAL DE REUIL
Tél. 02.32.59.82.18
Fax : 02.32.59.43.48

"L'UNITÉ DE VIE PRE-ADOLESCENT(E)S"

70 rue Emile Loubet
27200 VERNON (OUVERTURE 04/2007)
Tél. 02.32.51.85.93
Fax : 02.32.71.17.67

Les trois services éducatifs et unités de vie du **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** offrent une capacité d'accueil de **34 places** d'internat ainsi réparties :

- « Unité de vie adolescents » - 209 rue de Verdun à Vernon 12 places
- « Unité de vie adolescentes » - 20 cour des Mousquetaires à Val de Reuil 10 places
- « Unité de vie préadolescent(e)s » - 70 rue Emile Loubet à Vernon (2007) 12 places

Le nombre limité de jeunes au sein d'une même unité offre des possibilités de vie collective harmonieuse, source d'individualisation de la prise en charge. A dimension humaine, et ouvert sur le monde extérieur, chaque foyer est conçu comme un lieu de pré autonomie proche des réalités sociales.

Pour Qui ?

Les trois unités de vie du **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** accueillent, suite à une mesure administrative ou judiciaire, des jeunes qui rencontrent des difficultés sociales ou familiales, ainsi réparties :



- « Unité de vie adolescents » - 209 rue de Verdun (Vernon) : Garçons de 15 à 18 ans (le cas échéant jeunes majeurs de moins de 21 ans) ;
- « Unité de vie adolescentes » - 20 cour des Mousquetaires (Val de Reuil) : Filles de 15 à 18 ans (le cas échéant jeunes majeures de moins de 21 ans) ;
- « Unité de vie préadolescent(e)s » - 70 rue Emile Loubet (Vernon) : Garçons et filles de 13 à 15 ans (moins de 16 ans).

Pourquoi ?

En complément des axes de la mission assignée au **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** et de ses principaux objectifs (Fiche précédente), ses unités de vie mettent en oeuvre des actions :

- Pour aider chaque jeune à développer l'estime de soi et la confiance en soi, ses potentiels, sa capacité à établir des relations et à se situer dans une perspective de projet.
- Pour accompagner et soutenir chacun afin qu'il parvienne à moyen terme à acquérir des ressources personnelles, et à se mobiliser ou se remobiliser sur un projet à sa portée.
- Pour proposer un lieu de médiation dans la relation parents adolescents propice à la restauration des liens familiaux et permettant aux parents d'exercer au mieux leur fonction parentale.

Quand ?

Chaque unité de vie du **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** est ouvert toute l'année et offre la possibilité d'un accueil et d'un soutien permanent.

La durée de l'accueil et les autorisations de retour (en week-ends et aux vacances) en famille sont subordonnées à la décision judiciaire.



Avec qui ?

L'accompagnement est mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- un chef de service
- des éducateurs
- une maîtresse de maison
- un psychologue



Comment ?

Le projet éducatif, pédagogique et social de chacun des « unités de vie » s'inscrit dans le cadre du Projet de l'Association et du Projet de l'Etablissement et développe les modalités de la mise en œuvre pratique de la prise en charge. Les différentes

tranches d'âges de 13 à 15 ans ou de 15 à 18 ans, comme l'accueil de garçons et/ou de filles, avec des besoins et des aspirations différents, impliquent pour chacune des équipes de développer un projet orienté différemment avec des réponses spécifiques.

L'internat, espace privilégié de socialisation : Les effets relationnels et sociaux de la vie quotidienne partagée sur le groupe et de la vie collective sont les atouts premiers de ce mode de prise en charge.

L'action de l'équipe pluridisciplinaire s'exerce tant autour de la dynamique de groupe que d'un suivi personnalisé. Ainsi, l'équipe tente d'offrir à chacun un lieu de vie, d'expression, de réalisation personnelle, de convivialité et de socialisation, où l'on trouve des possibilités d'écoute, de relation et un soutien matériel, éducatif et psychologique.

Les éducateurs développent au quotidien et en continu la dimension éducative, pédagogique et sociale de la prise en charge et offrent un cadre de vie sécurisant, protecteur et structurant pour soutenir les jeunes dans le développement de leur personnalité et de leurs projets, dans l'apprentissage des relations sociales et de la responsabilité, dans la vie quotidienne, l'accompagnement santé, l'aide à la réussite scolaire, l'accès aux activités sportives, culturelles, etc...

La maîtresse de maison effectue sa mission en lien avec l'équipe éducative et contribue à l'accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne. Elle assume une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie et participe à la fonction éducative notamment en contribuant à la réalisation des conditions d'accueil et de sécurité matérielle et affective des jeunes.

Le psychologue offre la possibilité d'un accompagnement, d'un soutien individuel et d'un espace de parole. Sa présence dans l'équipe et dans le lieu de vie symbolise la prise en compte de la subjectivité et des enjeux psychoaffectifs.

Les professionnels des services techniques et administratifs interviennent indirectement dans la réalisation de la mission de l'établissement. Ils offrent aux jeunes la possibilité de registres relationnels différents et propices à leur socialisation.

Un travail en réseau est réalisé avec tous les partenaires susceptibles de coopérer à la prise en charge des jeunes, et la mobilisation et l'articulation de toutes les ressources internes et externes utiles.

Où ?

Les **unités de vie** du **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** sont implantés dans des quartiers, au cœur de la cité, offrant une accessibilité à des services et des équipements et de nombreuses possibilités pour les jeunes (transports en commun et liaisons interurbaines, établissements scolaires, services de formation classique ou spécifique, services d'accueil, d'information et d'orientation, santé et soins, vie sociale et culturelle, activités sportives, loisirs, etc.).

L'« **unité de vie adolescents** » (209 rue de Verdun à Vernon) et le « **unités de vie préadolescent(e)s** » (70 rue Emile Loubet à Vernon) implantés en centre ville dans des quartiers résidentiels et à proximité de la gare, chacun dans une grande maison avec jardin qui regroupe des chambres individuelles, des salles et des espaces communautaires.

L'« **unité de vie adolescentes** » (20 cour des Mousquetaires à Val de Reuil), situé dans un quartier d'habitats collectifs et individuels à proximité immédiate du centre ville et de la gare, est constitué de trois grands logements mitoyens et communiquant entre eux, comprenant des chambres individuelles, des salles et des espaces communautaires.



La nouvelle "Unité de vie préadolescent(e)s"

Depuis mai 2007, "l'unité de vie préadolescent(e)s" au 70 rue Emile Loubet à Vernon accueille 12 garçons et filles de 13 à 15 ans. Son projet qui s'inscrit dans le développement du Schéma départemental enfance

famille 2003/2008 a en particulier les spécificités suivantes :

- La mixité et une vie collective et sociale partagée entre garçons et filles, occasion d'apprentissage du respect mutuel et de l'écoute de l'autre.
- Des activités de jour permettant l'accueil de mineurs momentanément privés d'insertion scolaire, avec des actions de re-mobilisation personnelle et d'accompagnement du maintien et de l'intégration en milieu scolaire.
- La mise en place d'un travail avec les familles adapté à de plus jeunes adolescents.

ADMISSIONS

Les modalités de préparation du projet d'accueil sont celles habituellement proposées par l'Etablissement (Voir Fiche **CADRE GÉNÉRAL ET ORGANISATION**)

4 Pôle Protection de l'enfance

Centre Educatif "Les Fontaines" (Sections à Vernon & Val de Reuil)

Direction et service administratif
211 rue de Verdun - B.P. 330 - 27203 Vernon Cedex
Tél. 02 32 71 02 03 - Fax : 02 32 21 58 43
c.educatif.fontaines@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marie

« LES APPARTEMENTS DE SUIVI PERSONNALISÉ »

(ASP Vernon)

Les Cendriers 1 - rue Cauvin - Appt. 17 - 27200 VERNON
Tél .02.32.21.61.55 - 02.32.51.13.99 - Fax : 02.32.21.81.39

« LES APPARTEMENTS DE SUIVI PERSONNALISÉ »

(ASP Val de Reuil & Louviers)

41 cour de la Lance – Appt. 317 - 27100 VAL DE REUIL
Tél .02.32.21.61.55 - 02.32.59.04.63 - Fax : 02.32.21.81.39

Depuis 2008, ce dispositif est rattaché au service d'Accueil Individualisé (SAI)

Pour Qui ?

Ce dispositif du CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES » permet l'accueil de 13 jeunes majeurs, garçons et filles de moins de 21 ans, qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, bénéficiaires de mesures d'accueil temporaire jeune majeur, qui souhaitent accéder à une autonomie plus importante et sont estimés prêts par leurs référents sociaux à poursuivre leurs apprentissages en semi autonomie et avec une aide extérieure. L'accueil de mineurs proches de leur majorité est possible avec l'accord de l'Inspecteur enfance famille et des représentants légaux.

Ils sont : soit déjà usagers de l'établissement amenés à sortir d'une prise en charge de type foyer éducatif ou placement familial, et ayant besoin d'une nouvelle étape d'accompagnement renforcé dans leur parcours progressif vers l'autonomie ; soit des jeunes accueillis pour la première fois par l'établissement.

Ce mode d'accueil et d'accompagnement est destiné en particulier à des jeunes gens nécessitant encore un encadrement et une aide sociale, éducative et psychologique, et pour qui les fragilités et les dépendances personnelles ne peuvent laisser envisager un accompagnement sans soutien important.

Les jeunes accueillis doivent être inscrits dans un processus de formation professionnelle, d'emploi ou de scolarisation (ceci n'exclut pas des périodes de suspension ou de changement des projets).

Pourquoi ?

Le projet d'accompagnement en semi autonomie pour jeunes majeurs vise à :



- . Permettre aux jeunes accueillis de se construire des repères et des valeurs et d'accéder progressivement à une position adulte plus libre et plus responsable.
- . Leur apporter des conditions de prise en charge plus adaptées à leurs besoins, à leurs demandes et aspirations, et à leur parcours d'autonomisation.
- . Favoriser leur expérience, leur responsabilisation et l'acquisition des savoir-faire nécessaires à une autonomie personnelle et sociale.
- . Préparer le jeune à la sortie du dispositif de l'aide sociale à l'enfance, en l'accompagnant dans la compréhension de son histoire personnelle et dans l'appréhension de la séparation.

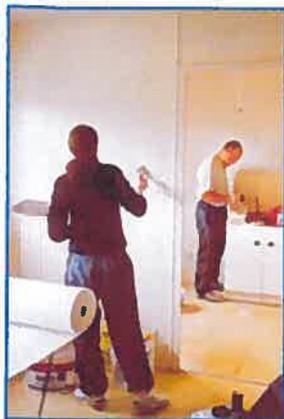
Quand ?

Le projet est contractualisé lors de la signature du contrat d'Accueil Temporaire Jeune Majeur entre le jeune et l'Inspecteur enfance famille, avec des durées déterminées généralement autour de 3, 6 ou 12 mois.

Avec qui ?

L'accompagnement est mis en œuvre, tant à Val de Reuil qu'à Vernon, par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- un chef de service
- un ou deux éducateurs
- (selon le nombre de jeunes suivis)
- un psychologue



Le projet éducatif et social du « service d'accompagnement en semi autonomie pour jeunes majeurs » s'inscrit dans le cadre du Projet de l'Association et du Projet de l'Établissement et développe les modalités de la mise en oeuvre pratique de la prise en charge.

Il est commun et transversal aux professionnels des deux sections socio-éducatives de l'établissement chargés de sa mise en oeuvre, respectivement sur chacun des secteurs géographiques d'intervention de l'établissement : Vernon et Louviers -Val de Reuil.

L'équipe pluridisciplinaire apporte un suivi éducatif, un accompagnement dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, et un soutien psychologique.

L'action éducative et l'accompagnement social dispensés portent sur les différents aspects ou apprentissages : sociaux, relationnels, relations avec la famille, gestion du logement et du quotidien, gestion budgétaire, scolarité, orientation, formation, insertion professionnelle, emploi, santé, loisirs, vie sociale, accès au logement, démarches administratives, etc.

Les rencontres avec l'éducateur sont modulées en fonction des besoins. Elles sont convenues à l'avance (parfois imposées et obligatoires) et peuvent avoir lieu soit au bureau, soit dans l'appartement. En fonction de l'organisation et de l'accompagnement individualisé, des contacts téléphoniques périodiques ou rapprochés complètent les rencontres.

Le soutien psychologique : Une demande d'aide psychologique peut survenir au cours de cette période sensible d'autonomisation ou faire suite à celle déjà mise en place dans les lieux d'origine. Le suivi individuel peut être régulier, ponctuel ou périodique, issu d'une demande explicite et directe du jeune, ou amené progressivement à partir des échanges qu'il a tissés avec l'équipe, autour des difficultés rencontrées.

Le logement est l'outil permettant au jeune d'accéder à une nouvelle étape dans son parcours, de vivre l'expérience de la gestion concrète d'un logement et du quotidien et de développer sa capacité d'autonomie personnelle et sociale, en étant ici encore accompagné mais néanmoins dans une phase de plus grande responsabilisation.

Où ?

ADMISSIONS

Les modalités de préparation du projet d'accueil sont celles habituellement proposées par l'Établissement complétées des indications spécifiques à ce type de projet.

Pour des jeunes déjà usagers de l'établissement, le projet d'orientation interne est soumis à l'aval du Directeur et de l'Inspecteur enfance famille.

Pour les jeunes, non usagers de l'établissement, la demande d'admission émane de l'Inspecteur enfance famille.

PARTENAIRES

La réalisation du projet s'effectue en partenariat avec les services susceptibles de coopérer à l'accompagnement des jeunes (Établissements scolaires, organismes de formation, services d'accueil, d'information et d'orientation, bailleurs, résidences sociales, etc.). Ce travail permet aux jeunes de s'inscrire dans ce réseau et de savoir repérer les organismes utiles pour leurs différentes démarches et auxquels ils feront appel, peu à peu, sans les éducateurs.

Afin d'assurer le suivi éducatif et psychologique des jeunes accueillis, ces sections socioéducatives de l'établissement dites des « Appartements de Suivi Personnalisé » disposent de locaux à Vernon et à Val de Reuil comprenant :

- Un espace d'accueil pour les rendez-vous avec l'équipe, et servant de bureaux aux éducateurs.
- Un bureau réservé au psychologue
- Une salle de réunion.

L'accueil du jeune dans le service se fait dans un logement individuel de type studio mis à sa disposition sous la responsabilité et le contrôle de l'établissement. L'établissement dispose de 8 places installées sur Vernon et de 5 places installées sur le secteur de Val de Reuil & Louviers, soit une capacité d'accueil de 13 garçons et filles.

Ces logements, loués, meublés et équipés par l'établissement, sont situés proche du centre ville, simplifiant ainsi l'accès aux différents services et équipements. Les secteurs de Vernon & de Louviers -Val de Reuil offrent des possibilités en matière de transport en commun et d'insertion professionnelle et sociale.

D'autres types d'hébergement peuvent être utilisés en fonction des projets individualisés, et des besoins de mobilité pour l'emploi ou la formation (Foyers pour Jeunes Travailleurs, etc.).



5 Pôle

Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Institut Thérapeutique, Éducatif & Pédagogique "DU SOLEIL LEVANT"

2, allée Jules Ferry - 27180 Saint Sébastien de Morsent

Tél. 02 32 36 92 34 - Fax : 02 32 36 03 79

email : itepdusoleillevant@lesfontaines.fr



Association Les Fontaines
Abbe Pierre Mail

Pour Qui ?



34 garçons de 6 à 12 ans (30 internes - 4 semi-internes).

Ils rencontrent des difficultés psychologiques qui s'expriment en particulier par des troubles du comportement. L'intensité de ces troubles perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages de ces enfants, malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées.

Pourquoi ?

- Pour aider l'enfant à (re)prendre confiance en lui, à prendre conscience de ses ressources et de ses difficultés, à se mobiliser,
- Pour permettre à l'enfant de mieux vivre avec les autres, de (re)trouver le goût et le plaisir d'apprendre à l'école,
- Pour encourager le développement de toutes les potentialités de l'enfant et de l'aider à grandir, selon son rythme,
- Pour favoriser le maintien du lien et la place de l'enfant dans son environnement familial, social, scolaire et extra-scolaire.

Quand ?

- Selon la situation de l'enfant et de sa famille, il peut être accueilli soit en **internat de semaine** (du lundi matin au vendredi soir), soit en **internat modulé** (par exemple un retour en famille dans la semaine), soit en **semi-internat** (l'enfant rentre chaque soir dans le milieu familial).
- L'établissement est ouvert environ 210 jours par an.
- Le mode d'accueil de l'enfant et la durée de cet accueil sont adaptés et modulés selon la situation des enfants, en accord avec les familles, les partenaires associés et avec l'autorisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. L'accompagnement de l'enfant par l'ITEP n'est qu'une **étape** dans le parcours de l'enfant, avec un « avant » et un « après » toujours pris en compte.
- Avant ou après son séjour dans l'établissement, l'enfant peut bénéficier d'un accompagnement par un **SESSAD** (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile). Par ailleurs, dans la limite de trois ans, l'établissement peut conseiller les familles pour un suivi des enfants après leur sortie.

Comment ?



- Dans un premier temps, il s'agit de connaître l'enfant, de découvrir ce qu'il sait faire et de comprendre sa place au sein de la famille,
- Après cette observation nous proposons un **Projet Personnalisé d'Accompagnement**. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire construit pour chaque enfant. Les interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques se conjuguent et sont ajustées en fonction des difficultés, des capacités et du rythme de l'enfant.
- Les parents sont associés aussi étroitement que possible au projet personnalisé pour l'enfant. Nous leur proposons des entretiens réguliers, dans une perspective d'écoute et de soutien à la fonction parentale, quelles que soient les difficultés éducatives, socio-économiques ou psychologiques rencontrées.

En complément des activités et des ateliers proposés au sein de l'établissement, des séjours extérieurs (mer, montagne, campagne) peuvent être proposés dans une perspective éducative ou pédagogique.

L'établissement est placé sous la responsabilité d'une équipe de direction (direction et chefs de service) qui veille à la mise en oeuvre des missions de l'établissement dans le respect de l'éthique et des valeurs de l'association.

La qualité de l'accompagnement repose sur les interventions conjuguées des équipes **Thérapeutique, Educative et Pédagogique** et sur la communication, au quotidien, permanente, entre les intervenants :

- Une **équipe thérapeutique** sous la responsabilité d'un médecin pédo-psychiatre, composée de psychologues-psychothérapeutes, d'une orthophoniste, d'une psychomotricienne et d'une infirmière. L'équipe dispense en particulier des suivis psychologiques et thérapeutiques, des rééducations et coordonne les soins en interne et avec les partenaires extérieurs.

- Une **équipe éducative** comprenant une dizaine d'éducateurs qualifiés pour accompagner les enfants en journée, en soirée ou la nuit. Des activités ou ateliers éducatifs, sportifs, socio-culturels sont proposés à l'intérieur de l'établissement ou ouverts sur la cité (piscine, théâtre, médiathèque, expositions, etc...). Par ailleurs, chaque enfant bénéficie d'un éducateur référent pendant la durée de son accueil.

- Une **équipe pédagogique** composée d'enseignants avec une scolarité interne (trois classes et une classe d'accompagnement personnalisé, ainsi que des activités sportives et artistiques) ou externe (intégration partielle ou totale dans les écoles de proximité).

- Une **équipe de services généraux** assure la restauration, la lingerie, l'entretien des locaux et la qualité du cadre de vie au quotidien des enfants accueillis.

- Un **service administratif** favorise l'accueil des familles et des partenaires.

- Un **Conseil de Vie Sociale** associe parents élus, enfants élus, direction, salariés, représentant du Conseil d'Administration, représentant de Collectivité territoriale, à l'amélioration du cadre de vie et de l'accompagnement des jeunes.

Où ?

L'établissement est situé dans un petit village, entre Evreux et Pacy sur Eure. C'est une grande maison avec trois groupes de vie de 8 à 10 enfants pour l'internat. L'école est située à côté, ainsi que le pôle d'accueil du semi-internat et le pôle thérapeutique. L'établissement comprend des espaces de jeux extérieurs et un terrain de foot.

Pour améliorer son cadre d'accueil, une reconstruction de l'établissement est prévue en 2009 à proximité d'Evreux.

ADMISSIONS

L'orientation des enfants dans l'établissement est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH), sous la responsabilité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission est prononcée par une commission d'admission interdisciplinaire sous la responsabilité de la direction après étude du dossier et entretien(s) préalable(s) avec l'enfant, sa famille et, si possible, les partenaires.

PARTENAIRES

Agence régionale de santé Haute Normandie
La Maison Départementale des Personnes Handicapées.

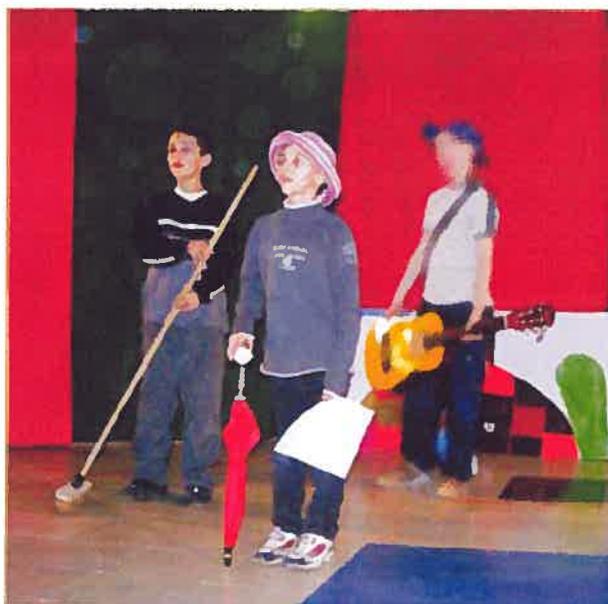
L'Education Nationale et le service de l'Adaptation Intégration Scolaire.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et les services sociaux du Conseil Général.

Les établissements et services de la protection de l'enfance.

Les services et établissements spécialisés.

Les centres hospitaliers et services de pédo-psychiatrie, etc...



CONTROLE ET FINANCEMENT

Agence Régionale de Santé Haute Normandie
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
ex CRAM

6 Pôle Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

32, rue Aristide Briand - 27120 Pacy sur Eure

Tél. 02 32 24 22 22 - Fax : 02 32 34 62 52

e-mail : sessad.mosaïque@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbe Pierre Maré

Pour Qui ?

- Le **SESSAD** "mosaïque" accompagne 22 garçons et filles de 3 à 12 ans. Ils rencontrent des difficultés psychologiques qui s'expriment en particulier par des troubles du comportement. L'intensité de ces troubles perturbent la socialisation et l'accès aux apprentissages de ces enfants, malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées.
- Les enfants accompagnés dans le cadre du **SESSAD** vivent dans leur milieu familial et restent scolarisés dans leur école de proximité.

Pourquoi ?

- Pour favoriser le maintien, l'intégration et l'insertion de l'enfant en milieu ordinaire, scolaire et extra scolaire,
- Pour effectuer un travail de prévention, d'aide et d'accompagnement des familles,
- Pour soutenir la structuration de la personnalité, le développement des potentialités et l'accession de l'enfant à l'autonomie,
- Pour proposer un accompagnement éducatif, médical, psychologique ou rééducatif .



Où ?

- Le service est situé dans une agréable maison à proximité du centre de Pacy-sur-Eure.
- Cet accompagnement peut s'effectuer au service et sur tous les lieux de vie ordinaire des enfants : domicile, école, club de sport, etc ...
- Le service intervient dans un rayon de 25 km autour de Pacy-sur-Eure.



Quand ?

- Le **SESSAD** est ouvert 210 jours par an environ, comprenant la moitié des vacances scolaires. La durée de l'accompagnement est évaluée selon la situation de l'enfant, en accord avec sa famille et avec l'autorisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.



• L'accompagnement de l'enfant :

Dans un premier temps nous proposons une période d'observation et de bilans, afin :

- . d'apprendre à connaître l'enfant, de découvrir avec lui, ses parents et son école ce qu'il sait faire et ses difficultés,
- . de comprendre sa place au sein de sa famille, de son école, de son quartier.



Ensuite, un Projet Personnalisé d'Accompagnement est proposé. Les parents, l'école et les partenaires sont associés à ce projet. Il peut comprendre :

- . écoute,
- . soutien,
- . soins : consultations de pédo-psychiatrie, suivi psychologique ou psychothérapie,
- . rééducations : orthophonie, psychomotricité ;
- . interventions de médiation éducative, sportive et socioculturelle, selon les besoins, les difficultés et les envies repérés avec l'enfant

Selon la situation et les besoins de l'enfant, ces interventions peuvent être réalisées individuellement ou en groupe.

En complément des activités et des ateliers proposés au sein du service, des séjours extérieurs peuvent être organisés pour les enfants accueillis.

• L'accompagnement de la famille :

Les parents sont associés aussi étroitement que possible au projet personnalisé pour l'enfant. Nous leur proposons des entretiens réguliers, dans une perspective de soutien à la fonction parentale, quelles que soient les difficultés éducatives, socio-économiques ou psychologiques rencontrées.

• Le partenariat avec l'école

En relation étroite avec les enseignants, nous mettons en œuvre les techniques nécessaires au maintien, à la poursuite et à la réussite de la scolarité par des rencontres régulières, permettant l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets adaptés.

Avec qui ?

Direction . Chef de service . Médecin pédo-psychiatre . Psychologue-psychothérapeute . Deux éducatrices spécialisées
Orthophoniste . Psychomotriciennes . Secrétaire

ADMISSIONS

L'orientation des enfants dans l'établissement est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), sous la responsabilité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission est prononcée par une Commission d'Admission interdisciplinaire sous la responsabilité de la direction après étude du dossier et entretien(s) préalable(s) avec l'enfant, sa famille et, si possible, les partenaires.

PARTENAIRES

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Eure.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées.

L'Education Nationale, les écoles et enseignants référents.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, la Protection Maternelle Infantile et les services sociaux du Conseil Général.

Les établissements et services de la protection de l'enfance.

Les services et établissements spécialisés.

Les centres hospitaliers et services de pédo-psychiatrie, etc...

CONTROLE ET FINANCEMENT

Horaires du service

Du Lundi au Vendredi
De 9h00 à 17h30

L'admission

- C'est la C.D.A.P.H (Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées) de la M.D.P.H. qui, après examen du dossier, propose à la famille et au service, l'orientation de l'enfant.
- Admission au service après étude du dossier et entretien(s) préalable(s) avec l'enfant et sa famille.

Les Partenaires

- M.D.P.H.
- Education Nationale
- A.S.E
- P.M.I
- CAMSP, C.M.P, C.M.P.P
- Établissements et services spécialisés.
- Etc.

Interventions dans un rayon de
25 km autour de Pacy sur Eure



Contrôle et financement
Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie (ARS)
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail(CARSAT/ex. CRAM)

Document actualisé le 19/01/2011

Siège social : 101 rue de la Cité-Verdon
Siège Administratif : Centre polyvalent - Les Blanches - 48, rue Louis Dumaine - Verdon
Tél. 02 32 64 35 78 - Fax. 02 32 64 35 79 - Courriel : sejad@lesfontaines.fr
Adresse postale : B.P. 928 - 27201 Verdon Cedex **Site Internet :** www.lesfontaines.fr

Association loi 1901 - 48 rue Louis Dumaine - Verdon
Rég. Inf. 754378043 - SIREN 482010433 - APE 9499Z

S.E.S.S.A.D

"Mosaïque"



Service d'Education

Spéciale
et de Soins

A Domicile

32, rue Aristide Briand

27120 Pacy-Sur-Eure

02.32.24.22.22 / 02.32.34.62.52
Secad_mosaic@verdon.fr

Le SESSAD est un service de
établissement
ITEP « du Soleil Levant »
2, allée Jules Ferry
27180 Saint Sébastien de Morant
t : 02.32.37.79.80 6 : 02.32.36.03.79
e-mail : itp@sejad@lesfontaines.fr



Pôle
Enfants et adolescents
en difficultés psychologiques

Un SESSAD pour Qui ?

22 garçons et filles de 3 à 12 ans d'intelligence normale, présentant des troubles de la conduite et du comportement. Leur orientation nécessite la mise en œuvre d'un suivi médico-éducatif ambulatoire au domicile ou sur leur lieu d'intégration.

Un SESSAD pour Quoi ?

- Effectuer un travail de prévention, d'aide et d'accompagnement des familles ayant des enfants présentant des troubles de la conduite et du comportement, avec un maintien de l'enfant en milieu familial.
- Favoriser le maintien, l'intégration et l'insertion de l'enfant en milieu ordinaire, scolaire et extra scolaire.
- Aider le développement des potentialités et de l'autonomie de l'enfant, avec élaboration du projet personnalisé d'accompagnement en concertation avec sa famille.

- Proposer une prise en charge thérapeutique ou rééducative si nécessaire.

Un SESSAD Où ?

Cet accompagnement pourra s'effectuer au domicile, à l'école de l'enfant, au sein du service ou tous autres lieux de la vie sociale de l'enfant.

Un SESSAD Comment ?

- L'accompagnement de l'enfant :
 - Dans le cadre d'un projet personnalisé d'accompagnement, nous allons chaque fois que c'est possible, maintenir ou favoriser l'intégration scolaire.
 - Nous allons proposer des moments d'écoute, de soutien, de soins : psychothérapie, orthophonie, psychomotricité ; d'activités éducatives, sportives et socioculturelles selon les besoins et les envies repérés avec l'enfant.
 - Ces interventions se dérouleront dans un cadre structurant avec des repères sécurisants pour l'enfant et permettre d'évaluer à son rythme.



- L'accompagnement de la famille :

Dans le respect de l'histoire et de la culture de la famille, quelles que soient les difficultés éducatives, socio-économiques ou psychologiques, nous proposons écoute, soutien et aide à la parentalité dans un réel partenariat.

- Le travail avec l'école

En relation étroite avec les enseignants, nous mettons en œuvre les techniques nécessaires au maintien, à la poursuite et à la réussite de la scolarité au travers de rencontres régulières, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de projets adaptés.

Un SESSAD avec Qui ?

- Un directeur (de ITEP et son SESSAD)
- Un médecin psychiatre
- Une psychologue
- Une chef de service du SESSAD
- Deux éducatrices spécialisées
- Une psychomotricienne
- Une orthophoniste
- Une secrétaire

7 Pôle

Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Institut Thérapeutique, Éducatif & Pédagogique "Léon Marron"

101, rue de Bizy - B.P. 128 - 27201 Vernon

Tél. 02 32 64 58 80 - Fax : 02 32 21 24 77

e-mail : accueil@lesfontaines.fr



Association Les Fontaines
Alba Pierre-Marie

Pour Qui ?

L'ITEP accueille 44 garçons de 11 à 16 ans en internat de semaine et 6 jeunes en semi-internat (à la journée).

Ces jeunes rencontrent des difficultés psychologiques qui s'expriment en particulier par des troubles du comportement. L'intensité de ces troubles perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages de ces adolescents, malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées.



Pourquoi ?

- Pour aider le jeune à (re)prendre confiance en lui, à prendre conscience de ses ressources et de ses difficultés, à se mobiliser,
- Pour soutenir la structuration de sa personnalité et l'accession à son autonomie, et l'aider à prendre sa place socialement,
- Pour favoriser les relations et le maintien du lien avec son environnement familial et social,
- Pour lui (re)donner l'envie d'apprendre et lui proposer un parcours scolaire ou de découverte pré-professionnelle adapté à ses capacités et à ses souhaits, et l'aider à le mener à terme.

Quand ?

- Selon la situation du jeune et de sa famille, ils sont accueillis soit en **internat de semaine** (du lundi midi au samedi midi), soit en **internat modulé** (par exemple un retour en famille dans la semaine), soit en **semi-internat** (le jeune rentre chaque soir dans le milieu familial qui l'accueille).
- L'établissement est ouvert environ 240 jours par an. L'ITEP est fermé pendant certaines périodes de vacances scolaires . Pendant l'été les jeunes sont accueillis en séjours extérieurs.
- Le mode d'accueil du jeune et la durée de cet accueil sont adaptés et modulés selon la situation, en accord avec le propre projet du jeune, sa famille, les partenaires associés et avec l'autorisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. L'accompagnement du jeune par l'ITEP n'est qu'une étape dans son parcours, avec un « avant » et un « après » toujours pris en compte.
- Avant ou après l'internat, le jeune peut bénéficier d'un accompagnement par un autre service de l'ITEP, le SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile) . Par ailleurs, dans la limite de trois ans, l'établissement peut conseiller les familles pour un suivi des jeunes après leur sortie.

Comment ?



- Dans un premier temps, il s'agit de connaître le jeune, de découvrir avec lui ce qu'il sait faire et de comprendre sa place au sein de la famille,
- Après cette observation un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** est proposé. Il s'agit d'un projet interdisciplinaire construit pour chaque adolescent. Les interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques se conjuguent et sont ajustées en fonction des capacités, des difficultés, et du rythme du jeune.
- Les parents sont associés aussi étroitement que possible au projet personnalisé pour leur enfant. Des **rencontres régulières** sont proposées aux parents afin qu'ils puissent rencontrer les professionnels des équipes qui interviennent auprès des jeunes.



L'établissement est placé sous la responsabilité d'une équipe de direction (directeur, pédo-psychiatre chef de service thérapeutique et chefs de service éducatif et pédagogique) qui veille à la mise en oeuvre des missions de l'établissement dans le respect de l'éthique et des valeurs de l'association.

La qualité de l'accompagnement repose sur les interventions conjuguées des équipes Thérapeutique (médicale, para-médicale et psychologique), Educative et Pédagogique et sur une communication, au quotidien, entre les intervenants :

• **Une équipe thérapeutique** sous la responsabilité d'un médecin pédo-psychiatre, composée de psychologues-psychothérapeutes, d'une orthophoniste et d'une infirmière. L'équipe dispense en particulier des suivis psychologiques et psychothérapeutiques, des soins et des rééducations et coordonne les soins en interne et avec les partenaires extérieurs.

• **Une équipe éducative et sociale** sous la responsabilité d'un chef de service éducatif, pour accompagner les jeunes le midi, en soirée ou la nuit. Des activités ou ateliers éducatifs, sportifs, socio-culturels sont proposés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, ainsi que des séjours extérieurs. Par ailleurs, chaque jeune bénéficie d'un éducateur référent pendant la durée de son accueil.

L'assistante sociale peut accompagner les familles dans leurs démarches concernant le jeune accueilli.

• **Une équipe pédagogique** sous la responsabilité d'un responsable pédagogique, composée d'enseignants et d'éducateurs scolaires, avec une **scolarité interne adaptée** en petits effectifs (Classes de niveaux de la 6ème à la 3ème, Classes d'Enseignement Individualisé et classe de pré-apprentissage axée sur la découverte de métiers).

Ainsi, en fonction de la situation scolaire, un parcours personnalisé peut être mis en oeuvre et ajusté, en particulier avec la découverte de métiers, en appui sur des chantiers encadrés à l'intérieur de l'établissement ou auprès d'entreprises externes.

Chaque fois que cela est possible, une **scolarité externe** (intégration partielle ou totale dans les collèges ou lycées publics ou privés de proximité ou des Centres de Formation à l'Apprentissage) est mise en oeuvre, avec un suivi personnalisé par un enseignant de l'**ITEP**.

Enfin, sous la responsabilité d'un directeur adjoint, administratif, financier et technique, **une équipe de services généraux** assure la restauration, la lingerie, l'entretien des locaux et contribue à la qualité du cadre de vie au quotidien des jeunes accueillis, et **une équipe administrative** favorise l'accueil des familles et des partenaires.

Un Conseil de Vie Sociale associe parents élus, jeunes élus, direction, salariés, représentant du Conseil d'Administration et représentant de Collectivité Territoriale à l'amélioration du cadre de vie et de l'accompagnement des jeunes.

Où ?

L'établissement est situé en centre-ville de Vernon, à proximité de la gare SNCF au sein d'un grand parc boisé d'1 ha comprenant le pôle thérapeutique et l'accueil, les bâtiments d'hébergement, les locaux scolaires et ateliers, un petit zoo, des espaces verts et divers terrains de sport.

ADMISSIONS

L'orientation des jeunes dans l'établissement est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), sous la responsabilité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'admission est prononcée par une commission d'admission interdisciplinaire sous la responsabilité de la direction après étude du dossier et entretien(s) préalable(s) avec l'enfant, sa famille et, si possible, les partenaires.

PARTENAIRES

Agence Régionale de Santé Haute Normandie
La Maison Départementale des Personnes Handicapées.

L'Education Nationale, collèges, lycées, C.F.A. etc...

L'Aide Sociale à l'Enfance, Conseil Général et les établissements et services de la protection de l'enfance.

Les services et établissements spécialisés.

Les centres hospitaliers et services de pédo-psychiatrie et psychiatrie, etc...

CONTROLE ET FINANCEMENT

Agence Régionale de Santé Haute Normandie
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail ex CRAM

Décembre 2010



Pôle

Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

SESSAD "La Courte Echelle"
SESSAD de l'ITEP « Léon Marron »

Tél. : 02 32 59 08 73 – Fax : 02 32 40 07 35

e-mail : sessad.itepleonmarron@orange.fr

22 bis, rue François Le Camus
27400 LOUVIERS

e-mail : accueil@lesfontaines.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marlé

Pour Qui ?

- Le **SESSAD** accompagne 20 garçons et filles de 12 à 16 ans (dérogation possible jusqu'à 18 ans). Ils rencontrent des difficultés psychologiques qui s'expriment en particulier par des troubles du comportement. L'intensité de ces troubles perturbent la socialisation et l'accès aux apprentissages de ces jeunes, malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées.
- Les adolescent(e)s accompagnés dans le cadre du **SESSAD** vivent dans leur milieu familial et sont scolarisés ou en formation dans les collèges, lycées ou centres de formation.

Pourquoi ?

- Pour favoriser le maintien, l'intégration et l'insertion du jeune dans son environnement social, familial, scolaire ou de formation
- Pour effectuer un travail de prévention, d'aide et d'accompagnement des familles,
- Pour soutenir la structuration de la personnalité, le développement des potentialités et l'accession du jeune à l'autonomie,
- Pour proposer un accompagnement éducatif, médical, psychologique ou de rééducation .

Où ?

- Le service est accueilli temporairement au Foyer l'Etape à Louviers.
- Cet accompagnement s'effectue au service et sur tous les lieux de vie ordinaire des jeunes : domicile, collège, lycée, centre de formation, lieu d'apprentissage, club de sport, etc ...
- Le service intervient dans un rayon de 25 km autour de Louviers

Quand ?

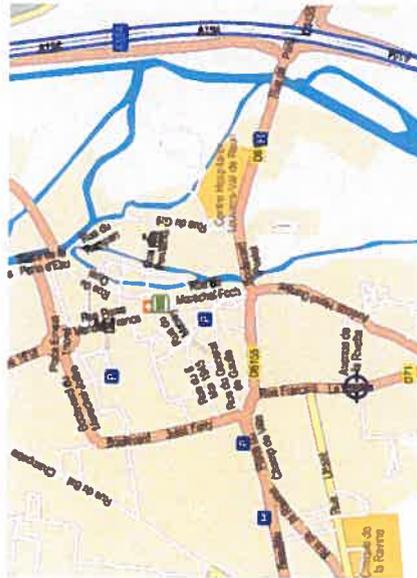
- Le **SESSAD** fonctionne 210 jours par an environ, comprenant la moitié des vacances scolaires. La durée de l'accompagnement est évaluée selon la situation du jeune, en lien avec lui-même, sa famille et les partenaires éventuellement associés, et avec l'autorisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Les Partenaires

- M.D.P.H.
- Education Nationale
- A.S.E
- P.M.I
- CAMSP, C.M.P, C.M.P.P
- Établissements et services spécialisés.
- Etc.

Horaires du Service

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
de 13h30 à 17h30



Contrôle et financement
D.D.A.S.S — C.R.A.M

Document actualisé le 19/10/2009

Siège social : 191 rue de Bizy - vernon
Siège administratif : Centre polyvalent « les Blanchères » - 40 rue Louise Damoise - vernon
Tél : 02 32 64 35 70 - Fax : 02 32 64 35 78 - Courriel : asso.lesfontaines@orange.fr
Adresse postale : B.P. 128 - 27201 vernon cedex - Site internet : www.asso-lesfontaines.fr

Association loi 1901 à but non lucratif
Déclarée à la préfecture de l'Eure le 30.11.1985

SERVICE EDUCATION SPECIALE SOINS A DOMICILE

" La Courte Echelle "

22 bis, rue François Le Camus
27400 LOUVIERS

☎ 02 32 59 08 73

☎ 02 32 40 07 35

E-mail : sessad.ltepleonmarron@orange.fr

Le SESSAD " La Courte Echelle " est un service de l'Établissement ITEP " Léon Marron "

101, rue de Bizy
BP 128
27201 VERNON Cedex

☎ 02.32.64.58.80

☎ 02.32.21.24.77

E-mail : accueil@lesfontaines.fr



Pôle Enfants et adolescents en difficultés psychologiques

Un SESSAD pour Qui ?

Le SESSAD accompagne pour l'instant 10 garçons et filles de 11 à 16 ans (à terme 20 jeunes). Dérogation possible jusqu'à 18 ans.

Ils rencontrent des difficultés psychologiques qui s'expriment en particulier par des troubles du comportement.

L'intensité de ces troubles perturbe la socialisation et l'accès aux apprentissages de ces jeunes, malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées.

Les adolescents accompagnés dans le cadre du SESSAD vivent dans leur milieu familial et sont scolarisés ou en formation dans les collèges, lycées ou centres de formation.

Un SESSAD pour Quoi ?

Pour favoriser le maintien, l'intégration et l'insertion du jeune dans son environnement social, scolaire ou de formation.

Pour effectuer un travail de prévention, d'aide et d'accompagnement des familles. Pour soutenir la structuration de la personnalité, le développement des potentialités et l'accession du jeune à l'autonomie.

Pour proposer un accompagnement éducatif, médical, psychologique et un soutien scolaire.

Un SESSAD Où ?

Le service intervient dans un rayon de 25 kilomètres autour du centre ville de Louviers.

L'accompagnement s'effectue au service et sur tous les lieux de vie ordinaire des jeunes : domicile, collège, lycée, centre de formation, clubs de sports, activités de loisirs, ...

Un SESSAD avec Qui ?

- Un Directeur (de l'ITEP et son SESSAD)
- Un médecin psychiatre
- Une psychologue
- Une chef de service du SESSAD
- Une éducatrice spécialisée
- Une éducatrice scolaire
- Un éducateur
- Une secrétaire

L'Admission au SESSAD

Le SESSAD intervient sur orientation de la C.D.A.P.H (Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées) de la M.D.P.H. qui fait suite à une demande de la famille, ou du jeune lorsqu'il est majeur.

L'admission au service est effective après étude du dossier et entretien(s) préalable(s) avec le jeune et sa famille.

9 Pôle Handicap moteur

Centre d'Accueil de Jour « la Source »

76, rue de Bizy - B.P. 128 - 27201 Vernon Cedex

Tél. 02 32 21 10 20 - Fax : 02 32 21 11 56

e-mail : centrelasourcelesfontaines@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marie

Pour Qui ?

Le centre accueille 21 enfants de 5 à 16 ans présentant une Infirmité Motrice Cérébrale, un handicap moteur ou une maladie neuromusculaire.



Pourquoi ?

Afin de permettre à l'enfant et l'adolescent présentant une atteinte motrice de développer l'ensemble de ses potentialités et d'atteindre la **plus grande autonomie possible**, le centre propose conjointement un accompagnement rééducatif, une école et un espace éducatif ouvert sur la cité avec des partenariats extérieurs.

Quand ?

Le Centre d'Accueil de Jour est ouvert environ 210 jours par an suivant le calendrier scolaire avec une semaine supplémentaire en juillet.

Le mode d'accueil est un semi internat (à la journée) ouvert du lundi au vendredi de 8H45 à 16h45, le samedi de 8H45 à 12H30.



Où ?

L'établissement est situé à Vernon, à proximité de la gare SNCF. Son implantation lui permet de bénéficier de tous les avantages de la ville : partenariat avec les écoles de quartier, structures médicales, grands magasins, infrastructures culturelles comme l'Espace Philippe Auguste. Les enfants habitent dans un rayon d'environ 30 kilomètres, ils sont accompagnés par des taxis collectifs ou par leurs parents. L'établissement bénéficie d'un espace de balnéothérapie et d'espaces dédiés aux différentes prises en charge. Les repas sont pris dans 2 salles à manger avec un matériel spécifique. L'ensemble est de plain-pied et totalement accessible.

Comment ?

Chaque enfant est unique, il s'agit donc de le découvrir ; les premiers temps seront consacrés à une observation qui aboutira à un **Projet Personnalisé d'Accompagnement**.

Tout au long de l'année l'enfant et ses parents sont amenés à échanger et à participer à ce **Projet Personnalisé d'accompagnement** dans des rencontres formalisées. Ils sont aussi invités à participer à la vie de l'institution dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale, les réunions de parents, les fêtes institutionnelles...

Avec Qui ?

L'établissement est placé sous la responsabilité d'une direction qui veille à la mise en œuvre des actions et des missions dans le respect des valeurs portées par l'Association. L'équipe multidisciplinaire est composée :

D'une équipe paramédicale . d'une équipe pédagogique . d'une équipe éducative
d'une assistante sociale . d'une équipe technique . d'un service administratif



L'équipe de direction s'assure de la cohérence des différents champs d'action, pour élaborer les projets et en particulier le projet personnalisé, assurer le suivi et évaluer les actions entreprises à court, moyen et long terme. Pour cela, elle met en place des réunions permettant des temps d'échange et de réflexion.

1-Le pôle thérapeutique et rééducatif

Le projet thérapeutique : le Médecin de médecine physique précise la pathologie de l'enfant, évalue avec l'équipe ses déficiences et les incapacités qui en découlent afin de déterminer le projet rééducatif.

Il est alors mis en œuvre avec toute l'équipe paramédicale, tout en tenant compte des besoins de l'enfant, de son environnement et de son histoire.

L'ensemble des soins et traitements directement liés au handicap est assuré par l'établissement pendant les périodes d'ouverture. Les appareillages orthopédiques sont réalisés par des appareilleurs extérieurs et moulés en présence du Médecin et des kinésithérapeutes.

L'équipe peut être amenée à effectuer des visites au domicile des parents autour des aides techniques et de l'autonomie de la personne.

Une infirmière intervient dans l'établissement et les urgences sont gérées par un médecin généraliste attaché à l'établissement.

2- Le pôle pédagogique

Le projet pédagogique : l'école de « la Source » dispose de 3 classes dans lesquelles les enfants et les adolescents sont répartis en fonction de l'âge et/ou du niveau scolaire.

Dans chaque classe, l'enseignant est accompagné par un éducateur; cette double présence permet d'élaborer des temps individuels et spécifiques (temps scolaire, temps éducatif).

Afin de mieux cerner leurs difficultés (scolaires, psychoaffectives, neurocognitives) et de pallier à leurs difficultés de motricité et de langage, l'équipe pédagogique bénéficie du regard de l'équipe pluridisciplinaire, d'aides techniques et d'installations appropriées.

L'objectif est de favoriser une scolarité adaptée au rythme et aux possibilités de chaque enfant en recherchant tous les moyens appropriés d'expression, de communication, d'apprentissage et en proposant si besoin est des intégrations partielles en milieu scolaire ordinaire.

3- Le pôle éducatif et social

Le projet éducatif : Par la diversité d'activités sportives, culturelles, de création... les éducateurs offrent aux jeunes la possibilité de multiplier les expériences grâce à des mises en situation dépassant les barrières du « handicap » (difficultés motrices, et idéomotrices, regard extérieur, accessibilité...):

- en permettant des sorties et en multipliant des ouvertures sur l'extérieur.
- en stimulant l'acquisition de l'autonomie dans un contexte pluridisciplinaire.
- en proposant des séjours de transferts permettant aux enfants de rencontrer d'autres personnes, de construire de nouveaux liens, dans d'autres lieux, et de vivre des expériences différentes.

L'assistante sociale peut accompagner les familles dans leurs démarches concernant l'enfant accueilli.



4- Le pôle psychologique

Le projet psychologique : Il s'agit de proposer un lieu d'écoute, de parole et d'élaboration des difficultés que rencontrent les enfants et leurs parents, en lien ou non avec leur handicap.

ADMISSIONS

L'orientation des jeunes dans l'établissement est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), sous la responsabilité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La décision concernant l'admission d'un enfant est prononcée par la Direction, sur avis médical, après étude du dossier, visite de l'établissement et entretien préalable avec l'enfant et sa famille.

PARTENAIRES

L'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie.

La Maison Départementale des Personnes handicapées.

L'Éducation Nationale et les établissements scolaires de proximité,

Les Centres de loisirs et les Clubs sportifs,

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général.

Les services et établissements spécialisés.

Les centres hospitaliers, etc.

CONTROLE ET FINANCEMENT

Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
(CARSAT ex CRAM)

10 Pôle Guidance familiale

Centre "le Trait d'Union"

BP 128 - 27201 Vernon Cedex
Tél./ Fax : 02 32 21 58 14
e-mail : lesfontaines3@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marlé

Pour la prise de rendez-vous :

Secrétariat Tél./Fax : 02 32 21 58 14

Coordonnées du service et des lieux de consultation :

Centre Polyvalent "Les Blanchères" - 40 rue Louise Damasse
27200 VERNON - Tél./Fax : 02 32 21 58 14

23 rue Charles Corbeau - 27000 EVREUX
Tél. 02 32 30 78 95

41, cour de la lance - Appt 317 - 27100 VAL DE REUIL
Tél. 06 75 57 02 88

Pour Qui ?

Le centre de guidance familiale « **LE TRAIT D'UNION** » s'adresse aux personnes, aux couples ou aux familles qui désirent comprendre, analyser et améliorer leurs interrelations et leur fonctionnement familial.

Pourquoi ?

Il a été créé en 1998 et développé depuis 2003 par l'association Les Fontaines - Abbé Pierre Marlé. Il a pour objectif la prévention des dysfonctionnements familiaux et le soutien à la fonction parentale.

Quand ?

La médiation familiale intervient en matière de divorce ou de séparation du couple, et de rupture des relations familiales et intergénérationnelles. Elle peut être ordonnée par les Juges aux Affaires Familiales ou volontaire (les personnes venant de leur propre gré).

Les consultations d'accompagnement des couples et des familles, de thérapie familiale et de conseil parental se réalisent à la demande et avec l'adhésion des personnes.

Avec Qui ?

Le centre de guidance familiale « **LE TRAIT D'UNION** » est composé d'une équipe de professionnelles, 3 médiatrices familiales diplômées d'état dont une est également thérapeute familiale et une est aussi juriste, ainsi qu'une secrétaire. Le diplôme d'état de médiateur familial a été créé en 2003. Le médiateur familial est soumis aux principes de déontologie de la médiation familiale et à une supervision personnelle obligatoire, extérieure à l'association.

Où ?

Au regard de son développement le centre de guidance Familiale « **LE TRAIT D'UNION** » multiplie ses lieux d'interventions et de consultations: EVREUX, VERNON et VAL DE REUIL.

Des permanences gratuites d'accueil et d'information sont également tenues en Maisons de Justice et du Droit (EVREUX, LOUVIERS, VERNON), au Point d'Accès aux Droits de VAL DE REUIL.

Comment ?

Le centre de guidance familiale « **LE TRAIT D'UNION** » propose différents types de consultations ainsi que des actions de soutien à la parentalité :

. La médiation familiale

La médiation familiale est un processus de résolution des conflits familiaux.

Le médiateur familial a une position de "tiers impartial".

Le médiateur familial amène les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord durable et mutuellement acceptable, tenant compte des besoins de chacun des membres de la famille et particulièrement ceux des enfants.

La médiation familiale aborde les enjeux de la désunion, principalement relationnels (organisation de la vie des enfants, exercice conjoint de l'autorité parentale, participations financières...)

Janvier 2010



A la fin de la médiation, un protocole d'entente est rédigé par le médiateur qui reprend tous les accords conclus par les parents. Ce « protocole d'accord » signé par les deux parties est remis à chacun qui, selon la situation, le fera parvenir à son avocat ou au juge aux affaires familiales ou le conservera pour lui-même. Dans le cas des médiations ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales (J.A.F.) notre service informe ce dernier sur le nombre de rendez-vous honorés, et s'il y a eu accord ou non. En aucun cas, le contenu des entretiens n'est retransmis à qui que ce soit.

Cette consultation s'adresse aux parents. Exceptionnellement des consultations peuvent être organisées en présence des enfants.

. L'accompagnement des couples et des familles

L'accompagnement des couples et des familles s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés dans leur relation et/ou dans leur communication, à travers les différentes phases de la vie de famille :

- La construction du couple ou d'une famille
- L'attente d'un enfant
- L'enfance et l'adolescence
- Les crises et séparations familiales
- La reconstruction d'une famille élargie.

L'intervention d'une thérapeute peut leur permettre de restaurer un dialogue pour une meilleure compréhension de la crise et du ressenti de chaque personne.

Cet accompagnement permet aussi de s'approprier des outils de communication qui permettront ultérieurement de mieux appréhender les événements familiaux.

Cette consultation s'adresse, selon la situation, à la personne, au couple ou à l'ensemble de la famille.

. Le soutien à la parentalité

Actions collectives en partenariat :

Participation ou animation de tables rondes, conférences, réunions d'information, groupes d'expression, groupes de paroles, sur les thèmes liés à la famille, la parentalité, l'éducation.

Les lieux de ces interventions peuvent être très variés selon nos partenaires :

- Centre sociaux, écoles, collèges, lycées,
- Associations, Instituts thérapeutiques, etc.

Entretiens de conseil parental ou de restauration de liens familiaux :

Ces entretiens sont généralement réalisés à la demande et en collaboration avec les services ou établissements de protection de l'enfance. Ils s'adressent aux parents et aux enfants et permettent d'évaluer le lien parent – enfant, de favoriser la reprise de ces liens, de réaménager la triangulation familiale et de faire émerger et renforcer les compétences parentales.

Les entretiens de conseil parental s'adressent à des parents qui ont été séparés de leurs enfants pour un placement en institution.

. La thérapie familiale

Le groupe familial connaît parfois des difficultés qui peuvent être liées :

- à des conflits plus ou moins apparents qui troublent la communication
- à des morceaux d'histoires familiales qui pèsent sur les générations sans qu'il soit possible de les dépasser seul.

La famille, aidée des thérapeutes :

- s'engage dans la compréhension de ses modes de communication spécifiques
- Développe ses propres ressources
- Expérimente d'autres modes de communication et de vie commune.

La thérapie familiale s'adresse à toute la famille.

PARTENAIRES . AGREMENTS . FINANCEMENTS

Le Centre TRAIT D'UNION et ses intervenants adhèrent à la Fédération Nationale de la Médiation Familiale (FENAMEF), à l'Association pour la Promotion de la Médiation Familiale (APMF) et à l'Association Nationale des Conseillers Conjugaux et Familiaux (ANCCF).

Le Centre TRAIT D'UNION est conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et également soutenu par la Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Eure, la politique de la ville/Etat, le Ministère de la justice (Subventions aux associations & aide juridictionnelle), le Département de l'Eure, la Mutualité Sociale Agricole, des collectivités : la commune de Saint Marcel, la commune de Vernon, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (Contrat Urbain de Cohésion Sociale - CUCS).

Il apporte aussi son concours au Réseau Départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP) et aux CUCS des Communautés d'Agglomération d'Evreux et Seine Eure.

Une participation aux frais est demandée pour chaque consultation en fonction des ressources des demandeurs (barème fixé nationalement par la CNAF). Elle permet le fonctionnement du Centre de Guidance Familiale en complément des soutiens financiers des partenaires institutionnels des activités du centre Le TRAIT D'UNION.

Où ?

A Vernon

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
Tel: 02 32 21 58 14

A Evreux

23, rue Charles Corbeau
Tel: 02 32 30 78 95 /
06 84 66 71 46

A Val de Reuil

41, cour de la Lance
Tel: 06 75 57 02 88

Adresse administrative et postale

Centre Trait d'Union - Les Fontaines
BP 128 - 27201 VERNON Cedex
Courriel: lesfontaines3@wanadoo.fr

Association gestionnaire
Association Les Fontaines-Abbé Pierre Maré
Association loi 1901 à but non lucratif et
d'utilité sociale
www.asso-lesfontaines.fr

Les médiateurs familiaux intervenant à
Trait d'Union

Elsabeth PAGENAUD
Thérapeute familiale
Médiatrice familiale diplômée d'état
Certificat européen de médiatrice familiale
Internationale
Coordinatrice du service

Florence LECUYER-LE BRAS
Juriste
Médiatrice familiale diplômée d'état

Frédéric PENANT
Médiateur familial diplômé d'état

Pour la prise de rendez-vous
Secrétariat général
02 32 21 58 14

Septembre 2011

Association Les Fontaines
Abbé Pierre Maré

Centre de guidance familiale

Le Trait d'Union

Médiation familiale

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
27200 VERNON
Tel: 02 32 21 58 14

Pour qui ?

Les personnes en rupture de communication
au sein de la famille
(parents, grands-parents, petits enfants,
familles recomposées)...

Les personnes mariées ou non
qui envisagent une séparation, un divorce,

Les parents après la séparation

Avec qui?

Un médiateur familial, professionnel
qualifié, diplômé d'état
Tiers, indépendant, impartial, tenu à la
confidentialité.

Pour quoi faire ?

Rétablir la communication
dans le couple, dans la famille,
dans la famille recomposée...

Comprendre les enjeux de la séparation

Organiser la vie des enfants, des parents.

Négocier des accords durables
dans l'intérêt de chacun.

Repérer les rôles et les places de chacun
parents, beaux-parents, grands parents,
fratries et autres adultes.

Quand ?

A tout moment et le plus tôt possible dans
les différends familiaux

Comment ?

Dans le cadre d'entretiens confidentiels, le
médiateur offre un espace
d'écoute et de dialogue dans le respect
des valeurs de chacun.

La médiation se met en place soit
à la demande des personnes elles-mêmes
(médiation spontanée)
soit sur proposition du Juge aux Affaires
Familiales dans le cadre d'une procédure.

Où ?

A Vernon

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
Tel: 02 32 21 58 14

A Evreux

23, rue Charles Corbeau
Tel: 02 32 30 78 95

Adresse administrative et postale

Centre Trait d'Union - Les Fontaines
BP 128 - 27201 VERNON Cedex
Courriel: lesfontaines3@wanadoo.fr

Association gestionnaire
Association Les Fontaines-Abbé Pierre Maré
Association loi 1901 à but non lucratif et
d'utilité sociale
www.asso-lesfontaines.fr

Les intervenantes

Elsabeth PAGENAUD
Thérapeute familiale
Médiatrice familiale diplômée d'état
Certificat européen de médiatrice familiale
internationale
Coordinatrice du service

Ghyslaine GROS
Educatrice spécialisée
Médiatrice familiale diplômée d'état

Pour la prise de rendez-vous
Secrétariat général
02 32 21 58 14

janvier 2011

Association Les Fontaines
Abbé Pierre Maré

Centre de guidance familiale

Le Trait d'Union

Restauration des liens/ Visites médiatisées

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
27200 VERNON
Tel: 02 32 21 58 14

Pour qui ?

Pour des parents et des enfants qui sont
séparés par un placement

Les entretiens de restauration des liens
familiaux / visites médiatisées, sont réalisés
à la demande et en collaboration avec les
services et les établissements de protection
de l'enfance.

Avec qui?

Une équipe de professionnelles, qualifiées
et diplômées d'état ayant suivies des
formations spécifiques en sciences huma-
ines et juridiques, thérapie familiale, média-
tion familiale.

Pourquoi ?

Aider le ou les parents et l'enfant à se
« retrouver »;

Favoriser la reprise et la restauration du
lien parents-enfants, lien parfois distendu
par les aléas de la vie;

Permettre aux parents et à l'enfant de
mettre à distance la problématique du
placement;

Offrir un espace au(x) parent(s) pour ex-
périmenter leurs compétences parentales

Réaménager la triangulation familiale;

Faire émerger et/ou renforcer les compé-
tences parentales;

« un mieux vivre ensemble et s'approprier
la réalité de leur enfant;

Préparer un retour au sein de la famille
d'origine et de travailler la place de cha-
cun des membres de la famille.

Quand ?

A tout moment et le plus tôt possible dans
la procédure d'assistance éducative, dès
lors que le Juge des Enfants a pris une dé-
cision de placement, en concertation avec
le Conseil Général de l'Eure.

Comment ?

Dans un lieu indépendant des structures ou
institutions avec lesquelles les parents et les
enfants pourraient être en lien, Trait d'U-
nion propose des rencontres confidentielles
parents/enfants et professionnelles.

Un règlement de fonctionnement entre les
parents et le Centre Trait d'Union est remis
aux parents avec les engagements qu'ils
auront à tenir pendant la durée de la mé-
diation..

Où ?

Trois lieux possibles de rendez-vous

A Vernon

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
Tel: 02 32 21 58 14

A Evreux

23, rue Charles Corbeau
Tel: 02 32 28 78 95

A Val de Reuil

41, cour de la Lance
Tel: 06 75 57 02 88

Adresse administrative et postale

Centre Trait d'Union - Les Fontaines
BP 128 - 27201 VERNON Cedex
Courriel: lesfontaines3@wanadoo.fr

Association gestionnaire
Association Les Fontaines-Abbé Pierre Maré
Association loi 1901 à but non lucratif et
d'utilité sociale

www.asso-lesfontaines.fr

Pour qui ?

Pères, mères, familles en difficulté, parents
seuls ou en couple, grands-parents, famille
élargie, recomposée,

Adolescents, enfants, entourage familial,
Toute personne qui rencontre des difficultés
dans la relation aux autres, dans la gestion
des conflits et de manière plus générale
dans la communication

Avec qui ?

Une équipe de professionnelles, qualifiées
et diplômées,
Tiers, indépendant, impartial, tenu à la
confidentialité.

Les intervenantes à Trait d'Union

Elisabeth PAGENAUD
Thérapeute familiale
Médiatrice familiale diplômée d'état
Coordinatrice du service

Florence LECUYER-LE BRAS
Juriste
Médiatrice familiale diplômée d'état

Ghyslaine GROS
Éducatrice spécialisée
Médiatrice familiale diplômée d'état

Pour la prise de rendez-vous
Secrétariat général
02 32 21 58 14

Les entretiens sont payants

Décembre 2009

Pourquoi ?

Aider et soutenir les parents dans leur
fonction parentale

Pour une écoute et un accompagnement
des événements familiaux:

Naissance, scolarité, adolescence, deuil,
Divorce, chômage, mariage,
Recomposition familiale.

Repérer les rôles et les places de chacun
parents, beaux-parents, grands parents,
fratries et autres adultes.

Comprendre les conflits qui troublent la
communication, des morceaux d'histoires
familiales qui pèsent sur les générations
sans qu'il soit possible de les dépasser seul.

Expérimenter d'autres modes
de communication

Association Les Fontaines

Abbé Pierre Maré

Centre de guidance familiale

Le Trait d'Union

Écoute Soutien Accompagnement

Centre polyvalent « Les Blanchères »
40, rue Louise Damasse
27200 VERNON
Tel: 02 32 21 58 14

Quand ?

A tout moment et le plus tôt possible dans
les différends familiaux

Comment ?

Le professionnel offre un espace d'écoute
et de dialogue dans le respect des valeurs
de chacun, dans le cadre d'entretiens
individuels ou familiaux